



Institut
universitaire
européen



Commission
européenne
EuropeAid
Cooperation Office

Financé par la Commission européenne - Programme MEDA

**Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés,
à la migration et à la circulation des personnes**



Robert Schuman Centre
for advanced studies

Azzouz Kerdoun

***Inventaire des institutions
nationales et internationales opérant
dans le domaine des migrations
internationales en Algérie***

Notes d'analyse et de synthèse 2005/04 - module juridique

© 2005 Institut universitaire européen, RSCAS. Tous droits réservés.

Toute utilisation, diffusion ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'accord préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies est interdite. S'agissant d'une publication mise en réseau, la reproduction d'une unique copie sur un ordinateur et un seul tirage sur papier sont autorisés à des fins non lucratives d'enseignement ou pour usage personnel. Toute citation doit faire mention de la source.

Pour toute demande d'autorisation ou information, veuillez contacter <forinfo@iue.it>

CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse - module juridique
CARIM-AS 2005/04

Azzouz Kerdoun

Université de Constantine, Constantine

Inventaire des institutions nationales et internationales opérant dans le
domaine des migrations internationales en Algérie

La question migratoire en Algérie peut être saisie sous l'angle juridique et institutionnel, c'est ce qui nous intéresse ici pour recenser les institutions et les textes juridiques relatifs à la migration et pour connaître, à travers ses instruments, la situation des étrangers et leurs droits en Algérie.

Nous proposons dans un premier volet un recensement des institutions nationales et internationales qui s'intéressent directement ou indirectement à la migration en Algérie et dans un deuxième volet les textes.

1/ Les Institutions Nationales

- Direction générale de la sécurité nationale (D.G.S.N), relevant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Palais du Gouvernement, rue du Docteur Saâdane, Alger.
- Agence Nationale de la main-d'œuvre, relevant de la Direction de l'emploi du Ministère de l'emploi et de la Solidarité Nationale, rue du Docteur Saâdane, Alger
- Ministère délégué chargé de la communauté nationale à l'étranger. Place Med Seddik Benyahia, El Mouradia, Alger.

Quelques organisations de la société civile sont également actives dans ce domaine, telles les associations et ligues des droits de l'homme impliquées dans la gestion des mouvements migratoire, notamment pour la protection des droits des migrants.

- Commission nationale des droits de l'homme sous tutelle de la Présidence de la République (en remplacement de l'observatoire national des droits de l'homme), Alger
- Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Alger
- Ligue algérienne des droits de l'homme, Constantine

2/ Les Institutions Internationales

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme.

Haut Commissariat pour les réfugiés.

Bureau International du travail

Organisation Internationale pour les migrations

Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture

Comité International de la Croix Rouge

3/ Organisations Régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Commission régionale arabe permanente des droits de l'homme. Ligue Arabe

Instruments juridiques nationaux et internationaux concernant la migration

Un ensemble de textes à caractère législatif et réglementaire nationaux et internationaux régissent la condition des étrangers en Algérie et constituent les instruments légaux d'intervention des pouvoirs publics et du recours des migrants en cas d'atteinte à leurs droits. On trouvera ci-dessous un recensement de ces textes et leur référence.

Le corpus juridique national

1/Textes généraux

- Décret présidentiel publié au journal officiel (JO) n° 43 de 2003 fixant les conditions et les modalités d'octroi de visas aux étrangers désireux de se rendre en Algérie.
- Décret n° 62-99 du 29/12/1962 portant création de l'Office national de la main d'œuvre
- Décret n° 63-153 du 24/4/1963 relatif au contrôle de l'emploi et au placement des travailleurs
- Décret exécutif n° 90-259 du 8 septembre 1990 modifiant et complétant l'ordonnance n° 71-42 du 17 juin 1971 portant organisation de l'office national de la main d'œuvre

2/Textes spécifiques à certains secteurs

Droit du travail

- Loi 81-10 du 11 octobre 1981 relative aux conditions de recrutement des travailleurs étrangers.
- Loi 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail.
- Ordonnance n° 66-211 du 21 juillet 1966 relative à la situation des étrangers en Algérie.
- Décret n° 66-212 du 21 juillet 1966 portant application de l'ordonnance n° 66-211 relative à la situation des étrangers en Algérie.
- Décret n° 86-276 du 11 novembre 1986 fixant les conditions de recrutement des personnels étrangers dans les services de l'Etat, collectivités locales et établissements publics.
- Décret n° 75-111 du 26 septembre 1975 relatif aux professions commerciales, industrielles, artisanales et libérales exercées par les étrangers sur le territoire national.
- Convention du 17 décembre 1962 portant le protocole du 17 décembre 1962 relatif à la situation des agents français en fonction auprès d'électricité et gaz d'Algérie.
- Arrêté interministériel du 17 mai 1977 portant application des dispositions du décret n° 75-111 du 26 septembre 1975 relatif aux professions commerciales, industrielles, artisanales et libérales exercées par les étrangers sur le territoire national.

Droit à la santé et à la protection sociale

- Décret n° 64-56 du 31 janvier 1964 portant prise en charge par l'administration centrale du Ministère des affaires sociales des personnels étrangers en fonction dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure, modifié par le Décret n° 64-204 du 9 juillet 1964 et le décret n° 80-11 du 19 janvier 1980 relatif à la prise en charge des frais de soins médicaux des agents diplomatiques et consulaires et des membres de leur famille, en poste à l'étranger.

Droit à la résidence et à la circulation

- Décret n° 76-56 du 25 mars 1976 relatif à la circulation et au séjour en Algérie des ressortissants français, modifié par le Décret n° 88-28 du 9 février 1988.
- Décret n° 81-158 du 18 juillet 1981 relatif à la circulation et au séjour en Algérie des ressortissants tunisiens.
- Décret n° 75-156 du 15 décembre 1975 relatif à l'interdiction de séjour

3/Accords pour la protection des migrants algériens avec certains pays d'accueil

Avec la France :

- Accord sur l'exercice des professions libérales de 1963

- Protocole du 10 avril 1964 qui contingente le volume des travailleurs migrants
- Convention sur la sécurité sociale en octobre 1981
- Accord sur l'enseignement et de la culture d'origine en 1981
- Accord sur le service national (militaire) en 1983
- Avenant du 22 décembre 1985 aux accords de 1968 sur la main d'œuvre
- Echange de lettres sur l'entrée et le séjour des algériens en France du 7 août 1994

Avec la Belgique

- Accord sur la sécurité sociale en 1968
- Accord sur l'emploi et le séjour des algériens en Belgique en 1970
- Convention consulaire en 1979

4/Les conventions internationales

L'Algérie a ratifié un certain nombre de conventions internationales, notamment celles relatives aux travailleurs migrants et celles des droits de l'homme visant à une large protection des droits des personnes.

Conventions relatives aux droits des travailleurs ratifiées par l'Algérie

- Convention sur le travail forcé de 1930, ratifiée le 19 octobre 1962
- Convention sur la sécurité sociale des gens de mer de 1946, ratifiée le 19 octobre 1962
- Convention sur les travailleurs migrants de 1949, ratifiée le 19 octobre 1962
- Convention sur la légalité de rémunération de 1951, ratifiée le 19 octobre 1962
- Convention sur l'abolition du travail forcé, ratifiée le 12 juin 1969
- Convention concernant la discrimination sur l'emploi et les professions de 1958, ratifiée le 12 juin 1969

Conventions relatives aux droits de l'homme ratifiées par l'Algérie

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et son protocole facultatif, ratifiés le 12 septembre 1989
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, ratifié le 12 septembre 1989
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée le 12 septembre 1989
- Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée le 16 avril 1993
- Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, ratifiée le 11 mai 1994
- Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée le 22 mai 1996.